

CE QUE PENSE LE PEUPLE

A l'Adresse des habitants de Ste. Marguerite de Jollette, signée par M. le curé et 84 autres personnes, E. Lord Elgin a fait donner la réponse suivante:

Monsieur le Curé.—Le Gouverneur-Général me charge de vous faire agréer et de vous prier de présenter à vos Paroissiens qui ont signé l'Adresse que vous avez transmise, ses meilleurs remerciements des sentiments de loyauté envers la couronne Britannique, de reconnaissance pour la conduite de Son Excellence dans le Gouvernement, et de sympathie pour sa personne qu'exprime la dite Adresse, en même temps que la détermination des signataires de prêter main forte, au besoin, au maintien de l'ordre constitutionnel et de la paix publique.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. J. LESLIE, Secrétaire.

A l'Adresse des habitants de la paroisse de St. Andrews, Haut-Canada, signée par 105 personnes, S. E. Lord Elgin ordonne de faire la réponse suivante:

Monsieur.—L'Adresse des habitants de la paroisse de St. Andrews, dans le Eastern District, C. O. que vous avez transmise, a été reçue et mise devant le Gouverneur-Général, qui m'enjoint de vous faire la réponse suivante:

Les sentiments patriotiques et loyaux exprimés dans cette adresse ont causé beaucoup de plaisir à Son Excellence.

Les assurances d'estime personnelle qu'elle contient lui sont particulièrement agréables, venant de la part de ses propres compatriotes. Son Excellence se flatte qu'aucun acte de sa part ne lui fera perdre cette estime.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. J. LESLIE, Secrétaire.

Donald McDonald, écuyer, St. Andrews, C. O.

A l'Adresse des habitants de la Rivière des Prairies, signée par M. le curé et 68 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre dans la lettre en réponse à l'Adresse de la Longue Pointe, publiée précédemment.

A l'Adresse des habitants de St. Salpice, comté de Leinster, signée par Monsieur le curé, par tous les officiers de milice et par plus de 100 notables, Son Excellence a fait la réponse suivante, adressée au capitaine Augustin Lacombe, nommé président de l'Assemblée pour nommer une députation, pour présenter la dite adresse à Son Excellence.

Bureau du Secrétaire, Montréal 12 mai 1849. Monsieur.

Le Gouverneur-Général a reçu avec des sentiments de vive satisfaction les témoignages de loyauté et d'attachement inviolables envers notre Souveraine dame la Reine et son gouvernement, de confiance pleine et entière dans l'administration du gouvernement de Son Excellence et de dévouement au maintien de l'ordre public et constitutionnel que renferme la Royale et chère adresse des habitants de St. Salpice.—En leur faisant part de ces sentiments, vous voudrez aussi les remercier du souvenir affectueux qu'ils donnent à Lady Elgin, dans les circonstances difficiles et critiques où elle se trouve et leur assurer qu'elle en est reconnaissante.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. J. LESLIE, Secrétaire.

A l'Adresse des habitants de St. Jérôme, signée par M. le curé et 455 autres personnes, S. E. Lord Elgin a donné ordre de répondre comme suit:

Monsieur le Curé.—J'ai reçu ordre du Gouverneur-Général de vous présenter, ainsi qu'à vos paroissiens, les remerciements sincères de Son Excellence pour votre adresse, dans les circonstances actuelles.

Son Excellence est heureuse de voir le peuple de cette Province approuver son administration du gouvernement dans le passé, et lui promettre support et soutien pour l'avenir.

De pareilles manifestations, déjà si nombreuses, et qui promettent de devenir universelles dans le pays, ne pourront manquer de contenir ceux qui auraient l'intention de troubler la paix publique, et l'ordre constitutionnel établi.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. J. LESLIE Secrétaire.

Messire Thibaut, Pr. Curé, St. Jérôme, Comté de Terrebonne.

A l'Adresse des habitants de St. Ours, signée par 366 personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante:

Messieurs.—J'accueille avec la plus entière satisfaction les assurances de loyauté envers Notre Très-Gracieuse Souveraine et de dévouement au régime constitutionnel sous lequel nous vivons, que vous exprimez dans votre adresse. Les actes criminels qui ont été dernièrement commis dans la Cité de Montréal, m'ont causé la plus profonde douleur. Je crains que la prospérité morale et naturelle du pays n'en résulte, pendant longtemps, les effets. Soyez néanmoins certains que je ne me départirai jamais de la ligne de conduite que j'ai jusqu'ici suivie, et qui m'est tracée par mon devoir envers Notre Reine et le peuple de la Province.

(Signé) ELGIN ET KINDARDINE.

A l'Adresse des habitants de Charlesbourg, signée par 223 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit:

Messieurs.—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre en date d'hier, transmettant une adresse à Sa Majesté, et une adresse au Gouverneur-Général de la part des habitants de la paroisse de Charlesbourg, ainsi que copie du procès-verbal de l'Assemblée à laquelle les deux adresses ci-dessus ont été adoptées.

Son Excellence me charge de vous prier d'assurer aux habitants de Charlesbourg qu'elle partage leur regret à l'occasion des pertes irréparables que vient de faire la Province, et qui seraient bien de nature à faire oublier les insultes commises contre les autorités constituées, si ces excès ne tendaient à saper les fondements de toute société régulière.

Veillez, en même temps, remercier les signataires des sentiments de sympathie qu'ils expriment envers Son Excellence, ainsi que d'approbation de sa conduite ferme et constitutionnelle, comme Représentant de Sa Majesté en cette Province, et du concours actif qu'ils offrent à Son Excellence et à ses conseillers, pour le maintien de l'ordre social.

Son Excellence se fera un devoir de transmettre à sa destination l'Adresse des habitants de Charlesbourg à Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. J. LESLIE Secrétaire.

P. O. Chauveau, Ecr., M. P. P. etc., etc., etc.

A l'Adresse des habitants de St. Thomas (en bas de Québec), signée par M. le Curé et par 347 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme il suit:

Messieurs.—Le Gouverneur-Général a reçu avec plaisir l'Adresse que vous avez transmise de la part des loyaux habitants de la Paroisse de St. Thomas et du Village de Montmagny, à l'occasion des scènes déplorables qui viennent d'avoir lieu à Montréal.

Son Excellence espère que les excès imprévus autant qu'inouïs en ce pays, dont la Capitale a été récemment le théâtre, et dont les conséquences se font sentir à la société entière, feront comprendre à tout le monde combien il est dangereux pour un peuple ou aucune section de ce peuple de s'abandonner aux mauvaises passions, et que chacun s'efforcera de cultiver la bonne intelligence entre toutes les classes de la population que la providence a réunie sur cette terre favorisée.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. J. LESLIE, Secrétaire.

R. C. D'Estimaville, et J. Smith, Ecr. St. Thomas.

A l'Adresse des habitants des paroisses de St. Germain et Ste. Cécile, signée par 7 personnes au nom et d'après le désir de tous les habitants, S. E. Lord Elgin a donné ordre de répondre dans les termes suivants:

Monsieur.—J'ai reçu ordre du Gouverneur-Général de vous prier de présenter les meilleurs remerciements de Son Excellence aux Messieurs composant le comité chargé de l'Assemblée des habitants des paroisses de St. Germain et Ste. Cécile, de préparer et signer une adresse à Son Excellence dans les circonstances actuelles. Vous pouvez assurer à ces Messieurs et aux habitants des paroisses au nom desquels ils parlent, que Son Excellence ne fléchira pas dans la voie constitutionnelle qui lui vaut aujourd'hui une expression si générale de confiance de la part du peuple de cette Province.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. J. LESLIE, Secrétaire.

Dr. J. C. Taché, M. P. P. Montréal.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL 25 MAI 1849.

LA POSITION.

Depuis l'incendie du parlement, la ville de Montréal n'a pas cessé d'être plus ou moins excitée. On s'est occupé peu ou plus pendant plusieurs jours à adopter des mesures défensives contre les émeutiers, et bientôt on s'est mis à signer par milliers une adresse à S. E. Lord Elgin, et une autre à S. M. la Reine pour lui demander de nous conserver notre gouvernement et de ne pas désavouer le bill d'indemnité. Ces adresses ont été signées et continuent à être signées sur tous les points du pays. Nos populations se sont montrées à la hauteur des circonstances et elles se sont exprimées en termes non équivoques. Elles se sont montrées prêtes à voler au secours de l'ordre établi et à défendre leurs droits et leurs libertés. Les vrais amis du pays ne s'attendaient pas à moins; leurs espérances n'ont pas été déçues. Le peuple libéral effeta fait voir à MM. les Tories et à tous les émeutiers et agitateurs qu'ils n'auraient pas beaucoup de temps à attendre pour que le régime de famille ne pouvant plus recommencer; mais que l'ordre, la paix et le bon gouvernement devaient exister, coûte que coûte, sur les bords du St. Laurent.

MM. les Tories ont bien fait mine de vouloir se boucher les oreilles et de continuer leurs menées. Ils ont parlé d'annexion, de liberté américaine, de ligne, d'indépendance des Canadiens-Français; mais bientôt leur force a été d'ouvrir les yeux et de reconnaître leur isolement. Ce réveil, peu agréable pour eux, a eu l'effet de faire diminuer un peu le ton de la presse prétendant la loyauté. Nos adversaires ont en effet compris qu'il leur fallait un peu de bon sens pour se tirer du faux pas où ils se trouvaient. Ils avaient dit que Lord Elgin était le dernier gouverneur du Canada, que les Canadiens-Français devaient être contents, qu'il valait mieux avoir deux ans de guerre civile que de continuer à vivre sous le gouvernement actuel, qu'une annexion aux Etats-Unis était chose assez agréable, etc. Se voyant délaissés par la grande majorité de la population du Canada, ils sentent qu'ils ne pourraient mettre leurs menaces à exécution. Une partie d'entre eux essaiera donc de s'échapper par la tangente, et l'autre continuera à exciter les malveillants et à menacer tous les amis de l'ordre et du bon gouvernement. Cette dernière partie a peut-être en réserve quelques émeutes, quelques barricades, ou quelques autres gentillesces de cette espèce; mais ce ne seront que quelques moments de troubles, que la raison, nous espérons, leur fera éviter, vu les conséquences désastreuses qui en résulteraient pour eux et pour le commerce et la prospérité de tout le pays.

D'un autre côté, les partisans les plus rusés et les plus clairvoyants du Toryisme se sont demandés comment ils pourraient se dégager du mauvais pas où ils venaient de s'engager à cœur joie. Ils savent bien que leur parti est perdu, et qu'ils n'ont plus de chances de se réhabiliter dans l'opinion de la grande masse du peuple; mais au moins ils désireraient dégager leur parole, et pouvoir ne pas se porter aux excès et aux violences, auxquelles ils devaient avoir recours, si Lord Elgin était approuvé et le bill d'indemnité sanctionné. Ils usent de stratagème. Ils disent qu'ils n'ont pas compris les ministres, mais que, depuis que Lord Elgin a parlé dans une certaine réponse (celle à l'Adresse du district de Victoria), ils commencent à voir que le but du bill d'indemnité est bon!

C'est ainsi que le Transcript en agit et l'on sait qu'il n'est pas le plus maladroît de tous. Voici ses paroles: "Si, comme Lord Elgin le dit, il a consenti à ce Bill sous la conviction (et cette conviction-la seulement) que le but en était de pourvoir au paiement des réclamations provenant de la destruction gratuite et inutile des propriétés, et qu'il n'y a aucune intention de con-

tenancer la Rébellion ou de récompenser la trahison, alors il ne peut y avoir grande difficulté en cette affaire."

Les Tories s'aperçoivent donc qu'il se sont laissés trop vite exciter par M. Ferras, Editeur de la Gazette de Montréal, et qui a contre le ministère quelques vengeances à exercer, parce que ce même ministère l'a privé de son emploi sous le gouvernement. Ils affectent, comme l'on voit, de commencer à croire que le ministère a eu une bonne intention, en faisant passer le Bill d'Indemnité; mais ils ne tromperont personne. Les libéraux savent bien que les Tories n'ont fait tant de tapage et d'émeutes depuis un mois que pour faire croire au Haut-Canada que les Canadiens-Français veulent asservir les Canadiens d'autres origines. Ces bonnes âmes de loyaux s'imaginaient que les libéraux du Haut-Canada se laisseraient prendre à un piège aussi grossier, et s'aligneraient aux Tories pour faire la guerre aux Canadiens-Français, et ainsi renverseraient le ministère dont ceux-ci sont de fermes soutiens. Mais les réformistes du Canada étaient plus clairvoyants et un peu moins crédules que cela. Ils se sont soulevés contre les attentats horribles des Tories, et aujourd'hui ils sont pressés les uns contre les autres, prêts à étouffer tout acte de rébellion. Une partie des Tories veut revenir malgré ses projets coupables, malgré ses outrages, les libéraux ne la repousseront pas; car ils veulent la prospérité et le bonheur pour tout le monde; ils ne veulent pas la perte de leurs ennemis, mais ils veulent en ramener à de meilleurs sentiments, et en faire des sujets vraiment loyaux et vraiment amis du bon ordre et des droits égaux.

(A Continuer.)

LA TENURE SEIGNEURIALE.

On se souvient que l'hon. M. Lafontaine avait introduit dans la chambre basse des résolutions au sujet de la Tenure Seigneuriale. Mais est arrivé l'attentat du 25 avril, puis les émeutes des jours suivants. Le parlement ayant dû perdre une semaine pour laisser aux ministres le temps de pourvoir aux exigences de la situation, et l'intérêt du pays demandant que les mesures indispensables fussent passées, et qu'en suite les chambres fussent prorogées, l'hon. M. Lafontaine aura eu avec raison qu'il n'était pas convenable ou opportun de présenter ses résolutions sur la Tenure Seigneuriale dans le but de les faire passer. Ces résolutions eussent en effet donné lieu à de longs débats et sans doute à une discussion fort chaleureuse; or, ni le temps de la chambre ni les circonstances ne pouvaient se prêter à cela. D'ailleurs, comme ces résolutions n'étaient que pour jeter un principe, et que la tenure seigneuriale n'en aurait pas été pour cela abolie, le retard en cette matière n'est pas d'une bien grande importance.

Si le principe eût été posé durant la session, la presse se serait hâtée après la prorogation de discuter les meilleurs moyens d'obtenir l'abolition en tout ou en partie des droits seigneuriaux, et à la prochaine réunion des chambres, l'hon. M. Lafontaine eût introduit à ce sujet la mesure qui lui eût alors paru la plus utile et la plus praticable.

Eh! bien, maintenant que l'on connaît quel principe l'hon. M. Lafontaine voulait faire adopter par la législature, qui empêche la presse, durant la vacance, de s'emparer du sujet et de le discuter, comme si ces résolutions avaient été adoptées? Rien ne s'y oppose; au contraire, nous sommes sur ce point à peu près dans la même position où nous étions lors de la session précédente, avec cette différence seulement que, si le principe de ces résolutions ne plaît pas au peuple, il peut présenter ses objections et elles pourront être utiles. De plus, à la prochaine session des chambres, l'hon. M. Lafontaine ira en chambre avec les résolutions qu'il devait proposer cette année ou avec d'autres résolutions si elles paraissent préférables; puis, après leur adoption, il introduira un bill ayant pour but d'abolir tout-à-fait ou seulement de modifier les droits seigneuriaux.

Ainsi, cette modification ou abolition ne sera pas retardée, et c'est en pure perte qu'on veut faire à ce sujet du capital politique, et qu'on feint une chaleureuse indignation.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Mardi, 22 mai 1849.

Il a été passé, comme dans la séance précédente, un grand nombre de bills. Après quoi la chambre adopta les résolutions, qui réduiraient à 6 sous le port des lettres dans toute la province. Puis, M. le Solliciteur Général Blake a introduit un bill basé sur les résolutions qui venaient d'être adoptées. Ensuite, le bill relatif aux banqueroutiers dans le Haut-Canada a été perdu par 26 voix contre 19. Enfin, l'hon. M. Baldwin a déposé devant la chambre la réponse de S. E. Lord Elgin à l'Adresse de la chambre au sujet du siège du gouvernement. La réponse est comme suit:

Messieurs.—Le sujet de votre adresse, demandant l'exercice de la prérogative royale, dans une matière qui requiert une très-sérieuse considération, recevra toute mon attention. Je ne dois cependant pas vous chercher que, selon moi, un changement aussi sérieux dans cette politique ne devrait pas être risqué légèrement, et que, par dessus tout, la raison d'une apparence nécessaire (dans le moment) pour ce changement, ne doit pas exercer une influence induite sur l'adoption de ce changement."

PREMIER CONCILE NATIONAL (1)

DE BALTIMORE.

Dimanche le 13 mai, a eu lieu la troisième et dernière session de cet important concile. Les journaux catholiques américains sont remplis du récit des magnifiques cérémonies auxquelles ce concile a donné lieu. La foule affluait de toutes les provinces environnantes; les protestants mêmes ont témoigné beaucoup de respect et de sympathie pour les vénérables Pères du concile, ainsi que pour toutes les personnes qui ont été dans cette auguste assemblée, en sorte que le prédicateur du dernier sermon leur en témoigna sa satisfaction, en exceptant cependant les socialistes et les démagogues, race d'hommes universellement haïs et odieux, dans tous les pays du monde. Les Pères du Concile se sont beaucoup occupés du dogme de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge, et ont signé une supplique à No-

(1) Celui de 1846 était le sixième concile provincial.

tre Saint-Père le Pape Pie IX, pour le prier de vouloir bien définir cette question d'une manière favorable à la piété des fidèles. Ils ont aussi ordonné que, le premier dimanche de juillet, on ferait une collecte en faveur du Pape.

Le jeudi 10 mai, jour de la seconde session, on a chanté un service soennel pour le repos des âmes des évêques défunts des états d'Amérique. Le Très-Rév. évêque Purcell fit un discours touchant qui émut son auditoire au suprême degré: "Ne pouvons-nous pas nous représenter," dit-il, en se tournant du côté de l'autel, "que ces vénérables Pères, que nous pleurons ici-bas en terre, sont occupés dans le ciel à nous aider de leurs prières, et que, par la permission de Dieu, leurs âmes sont au milieu de nous; j'y crois même avec apparence ce vénérable archevêque Carroll, ce fondateur du catholicisme et de la liberté religieuse dans cette terre de l'union." Le prédicateur s'étendit ensuite beaucoup sur les vertus exemplaires de l'illustre évêque Fenwick; il remarqua qu'il était mort le jour anniversaire, où une populace furieuse avait détruit, par la torche de l'incendie, ce beau couvent du mont Benedict qu'il avait élevé avec tant de soins, de dépenses et de fatigues pour l'éducation des jeunes personnes du sexe: "Ah, dit-il, de même que Marie, reine d'Angleterre, dissipa, après la prise de Calais, que si après sa mort on lui ouvrait le cœur, on trouverait le nom de Calais gravé dedans; le vénérable prélat pouvait dire, lui aussi, qu'après sa mort on trouverait gravé, dans son cœur, MONT BENEDECT." Les décrets du concile vont être immédiatement envoyés à Sa Sainteté Pie IX, et ne seront point publiés avant qu'il y ait donné son approbation.

CONSEIL DE VILLE.

Mercredi soir, le conseil municipal de cette ville a reçu le rapport du comité du feu qui recommandait de congédier les compagnies actuelles du feu, et de réorganiser ce département, de manière que les pompiers soient en même temps des hommes de police. La dépense sera de £17,000 plus forte que les années précédentes; mais en revanche le département sera plus efficace, et la police se trouvera être double de ce qu'elle est aujourd'hui. Sur motion de M. Gagy, la considération de ce rapport fut remis à la prochaine séance.

LE TOSSIN.

TINTEMENT INDICATIF DES CLOCHES PAROISSIALES, Désignant le lieu où est le feu. QUARTIER EST 1 Coup, DU CENTRE 2 " " OUEST 3 " " SRE. ANNE 4 " " ST. ANTOINE 5 " " ST. LAURENT 6 " " ST. JACQUES 7 " " ST. LOUIS 8 " " STE. MARIE 9 "

Il paraît que W. K. McCord, ecr., est nommé magistrat en chef de Montréal, en place du colonel Westcott qui a résigné. Ceci a été annoncé officiellement sur les droits de S. H. le Maire. M. McCord doit de plus être le chef de la nouvelle police qui vient d'être organisée en cette ville. Le corps de cavalerie, comme l'on sait, sera sous les ordres de M. le Dr. Fortin, que l'on s'accorde à regarder comme parfaitement propre à ce nouvel emploi.

Hier, jour anniversaire de la naissance de sa majesté, le palais de justice ainsi que tous les bureaux publics et les banques ont été fermés comme d'usage. A midi une saute d'artillerie et du musiquerie a été tirée. La revue des troupes n'a pas eu lieu, par suite du mauvais temps.

Le Pilot d'hier publie une suite de lettres échangées entre l'hon. col. Bruce et J. Gibson, ecr., secrétaire de la société de St. André de Montréal. Par cette correspondance, nous apprenons que, malgré les vanteries de la susdite société, les £10 de Lord Elgin ne lui ont pas été renvoyés, et que le col. Bruce a demandé à la société son compte pour les cartes d'invitation envoyées à Lord Elgin, l'invitant ainsi que sa suite à la dernière fête de cette société. Comme de raison, la société n'a pas osé envoyer ce compte; et une an est pour sa conduite insultante envers le digne représentant de notre très-gracieuse souveraine.

A propos de l'article du Times de Londres (qui se trouve dans notre feuille de ce jour), le Morning Courier dit: "C'est un fait que cet article exprime l'opinion du cabinet anglais, le plus vite nous serons séparés de l'Angleterre, le mieux ce sera; l'union avec l'Angleterre ne peut plus être honorable ou utile!" Les Tories appellent cela de la LOYAUTÉ!!!

Une correspondance, publiée dans le Herald de mercredi, accuse le clergé et surtout Mgr. de Montréal de prostituer leur saint ministère en parlant politique, dans les Eglises. Nous avons déjà répondu à ces accusations, et nous avons dit que le clergé catholique du Canada n'avait pas pour habitude de se mêler dans les affaires politiques; mais que lorsqu'il voyait l'ordre menacé, le bonheur du peuple en danger, le pays prêt à tomber dans l'anarchie, et la religion catholique sur le point d'être opprimée, le prêtre catholique ne pouvait se taire et demeurer muet. Or, telle était notre position, lorsque notre clergé a engagé le peuple à adopter des adresses à S. E. Lord Elgin et à N. S. M. la Très-Gracieuse Majesté la Reine. C'est donc la réponse que nous faisons encore à nos correspondants du Herald, dont nous n'avons pas le temps de relever toutes les gracieusetés.

Le Pilot d'hier dit: "L'hon. H. Sherwood et M. W. Boulton, de Toronto, ont laissé cette ville depuis deux à trois jours. On dit qu'ils n'étaient pas bien désireux de recevoir, de leurs amis les Tories, ce traitement qu'ils ont pu voir, en parfaite tranquillité, employé contre le représentant de leur souverain!"

Un nommé Girard s'est tué, lundi, en tombant de sa charrette, chargé de terre à pipe, et dont la roue lui a passé sur la tête. C'était un homme sobre et de bonne conduite, à ce que disent nos échanges de cette ville.